



## Litige contre mon bailleur

-----  
Par jchantin

Bonjour,  
Je me permet de venir ici car j'ai quelques problèmes avec mon propriétaire.

Depuis le début d'année son fils et ses amis (ils sont facilement 6/7) viennent pratiquement tous les weekend dans l'appartement au dessus de chez moi. Et je les entend courir, sauter, trainer des meubles, crier.  
J'ai essayer de leur demander de faire moins de bruit sans succès, j'en ai parlé à ma propio sans succès.  
entre temps j'ai eu des enregistrements vidéos de ma sonnette (elle s'active par détection de mouvement) ou ils font de la provocations (par exemple ils sont arrivé et un des gars a dit "Salut, voisin tu vas pas dormir aujourd'hui"), des fois j'ai le droit à des insultes, ou alors on les voit pisser contre le mur / regarder dans ma voiture / hurler à 6h du matin Etc....

J'ai déjà envoyé des sms et réaliser un courrier recommandé signalent les problèmes à la proprio ( sa mère) et elle m'invite à partir.

Pour se problème j'ai également déposé une main courante ainsi qu'une plainte.

J'ai pris contact avec un avocat qui a également détecté des anomalies dans le contrat de location. Du coup lui est pret à aller au tribunal pour "Non respect des obligations du bailleur".

Etant pas très fortuné et mon assurance ne voulant pas prendre en charge le dossier j'aimerais savoir si le dossier à une chance d'aboutir en ma faveur ? Le cas contraire me mettra dans de grosse difficulté.

(Je n'arrive également pas à toucher l'aide au logement car ils ne font pas le nécessaire, au départ ils refusaient catégoriquement de me faire les quittances et on juste réalisé une attestation de paiement, j'ai fait un courrier recommandé et ils m'ont fait parvenir les quittances mais la CAF me dit qu'elles ne sont pas recevable. La CAF m'a également informé que les proprio n'ont pas complété l'attestation de logement cela bloque ma demande.  
L'avocat m'a dit que ça ne pouvait pas rentrer dans le litige)

D'avance merci pour les personne qui prendrons le temps de me venir en aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Vous avez plusieurs problèmes que vous devez traiter spécifiquement et un par un.

Attention à ne pas vous mettre en tort en filmant ou enregistrant les voisins.

Consultez votre ADIL : C'est gratuit contrairement à l'avocat.

-----  
Par jchantin

Bonjour, merci pour votre retour.

J'avais contacté ADIL pour le problème de quitance et ne m'avait pas été qu'une grande aide mais je vais réessayer.

Pour la caméra je l'étais renseigné au près de la gendarmerie qui m'avait dit de rajouter une étiquette comme quoi la caméra peut enregistrer. Se que j'ai fais.

-----  
Par yapasdequoi

Euh non.

C'est interdit de filmer des personnes sans leur accord, et surtout des mineurs ...

Pour l'aide au logement rapprochez vous de la CAF.